

REUNION PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2008

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FOCCROULE et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h10'.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte.

J'interroge les chefs de groupe pour les excuses.

Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M^{me} BLAISE et M. GILLON.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M^{me} MAQUET arrivera en retard, M^{me} la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M. GABRIEL et M. STEIN.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Oui, c'est aujourd'hui les obsèques de son époux. Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. HAAS, dont la santé s'améliore.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci. Vous remettrez nos amitiés à M. HAAS.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je voudrais bien un peu de discipline, s'il vous plaît. Je donne la parole à M. FANIEL en l'absence de M. GABRIEL.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2007).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci. Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Vérification des pouvoirs**Vérification des pouvoirs d'un conseiller provincial suppléant de la liste Ecolo pour le district de Liège – Arrondissement de Liège – en remplacement de M^{me} FRENAY, démissionnaire.**

M^{me} LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial, appelé à siéger en remplacement de M^{me} Murielle FRENAY, démissionnaire de la liste Ecolo de l'Arrondissement de Liège, district de Liège. Notre Conseil prend donc acte de la démission de M^{me} Murielle FRENAY.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une commission spéciale de vérification des pouvoirs, pour l'arrondissement de Liège ; elle sera composée de 7 membres (conformément aux articles 2 et 4 du Règlement d'Ordre Intérieur). Cette commission sera donc appelée à vérifier les pouvoirs de notre futur collègue. Je vais tirer au sort.

(composition : M. MESTREZ, M. MIGNOLET, M. THEUNYNCK, M. KEUL, M. LUX, M. LACROIX, M. KLENKENBERGH). Voilà les 7 membres.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon Louis XV et elle désignera un rapporteur qui nous fera rapport à l'issue de cette commission.

(suspension de séance à 15h20').

(reprise de séance à 15h25').

M^{me} LA PRESIDENTE.- Après cette interruption de séance, nous reprenons nos travaux. J'invite le rapporteur, M. MIGNOLET, à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'arrondissement de Liège.

M. MIGNOLET (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière, Monsieur le Gouverneur, Mes Chers Collègues, en ce jeudi des femmes, où normalement, M. le Gouverneur, excusez moi, où les cravates trépassent, cette commission essentiellement masculine, présidée par M. KLENKENBERGH et composée de MM. MESTREZ, LUX, KEUL, THEUNYNCK, LACROIX et de moi-même, j'ai l'honneur de vous faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un conseiller provincial suppléant de la liste Ecolo de l'arrondissement de Liège, district de Liège afin de pourvoir au remplacement de M^{me} Murielle FRENAY, démissionnaire par courrier adressé à M^{me} la Présidente en date du 26 décembre 2007.

M. Eric JADOT, né le 28 mars 1972, domicilié rue de Liège 172 à Vottem est le premier suppléant pour le district de Liège de la liste Ecolo à laquelle appartenait M^{me} Murielle FRENAY.

Par courrier du 9 janvier 2008, M. JADOT a signifié à M^{me} la Présidente qu'il acceptait le mandat de conseiller provincial devenu vacant. Il résulte d'une correspondance du Conseil communal de la Commune de Herstal, du 22 janvier 2008, que M. JADOT réunit les conditions d'éligibilité requise et ne se trouve dans aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévue par les dispositions décrétales telles que modifiées respectivement par décret du 1^{er} juin 2006 et du 8 décembre 2005.

C'est ainsi qu'à l'unanimité, votre Commission de vérification des pouvoirs vous propose Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux d'admettre M. JADOT à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de conseiller provincial. Félicitations à l'intéressé.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. MIGNOLET.

(Applaudissements)

M^{me} LA PRESIDENTE.- Vous venez d'entendre les conclusions de la commission, je mets les conclusions au vote.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo et M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte notre nouveau conseiller.

M. JADOT (de son banc).- Prête serment.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial. Je vous souhaite, M. JADOT, la bienvenue dans notre assemblée.

(Applaudissements).

V.- Communication de Madame la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Avant de poursuivre nos travaux, je tiens à vous informer des modifications intervenues au sein de la représentation du groupe Ecolo dans les commissions :

- M. Eric JADOT remplacera M^{me} Murielle FRENAY en qualité de membre effectif de la Première commission et en qualité de membre suppléant de la Troisième commission.
- Il remplacera également M. André GERARD en qualité de membre effectif de la Neuvième commission.
- M. André GERARD remplacera M^{me} Murielle FRENAY en qualité de membre effectif de la Sixième commission.
- Par ailleurs, M^{elle} Victoria SEPULVEDA remplacera M^{me} Murielle FRENAY en qualité de questeur.

Félicitations à tous les deux.

De plus, vous trouverez sur vos bancs un tableau de synthèse relatif aux modifications apportées à l'organisation de certaines commissions appelées à se réunir en mars, ainsi que le planning des réunions de mars 2008 du bureau et des Commissions. Ces modifications ont été soumises à l'approbation du bureau le 21 janvier 2008.

VI.- Questions d'actualité

Document 07-08/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les communautés urbaines

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Question d'actualité n°6. Question posée par M. CULOT. L'intéressé étant absent, il a délégué M^{me} LEJEUNE à nous rejoindre à la tribune pour poser la question de M. CULOT.

M^{me} LEJEUNE (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues, j'ai l'honneur d'être le porte-parole aujourd'hui de M. Fabian CULOT pour une question d'actualité sur les communautés urbaines.

La presse a relayé ces dernières semaines la réunion de la conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Liège.

Lors de cette réunion, l'opportunité de la création d'une communauté urbaine a, une nouvelle fois, été abordée.

Le dossier de la mobilité y a, par ailleurs, plus particulièrement été évoqué, notamment la question de la réimplantation éventuelle d'un tram.

Le Collège pourrait-il nous indiquer comment la Province a été associée à cette réunion et, plus fondamentalement, quel pourrait être le rôle de notre institution dans ce débat fondamental dans les prochains mois et les prochaines années ?

Une réflexion peut-elle être envisagée sur la question de savoir comment non seulement le Collège mais aussi le Conseil pourraient être parties prenantes des débats entourant la création éventuelle d'une ou plusieurs communautés urbaines en Province de Liège ?

Enfin, un article paru dans la Libre Belgique le 15 décembre a indiqué notamment ce qui suit.

« Mais pourra-t-on indéfiniment esquiver un péril potentiel : celui que représente la montée de la communauté urbaine pour l'avenir de la Province ? Le congrès politique des jeunes MR, le week-end dernier au Val-St-Lambert, posait d'ailleurs la question sans ambages à ses participants, invités à débattre sur le thème « Communautés urbaines : nos provinces de demain ? » La question est pertinente. Elle l'est tout autant si on en inverse les termes. Après tout, la Province de Liège, avec ses 3862 km² et son million d'habitants, ne représenterait nullement une taille excessive pour une communauté. Celle de Lille, souvent citée en exemple, englobe 1,2 million d'âmes. L'élargissement permettrait, en outre, de maintenir les liens entre la plupart des anciennes « bonnes villes » de la principauté. Ne serait-il pas temps, dès lors, de reprendre en considération le niveau provincial, de le redéfinir dans ses attributions, d'en faire le vrai « Grand Liège » ? En laissant, bien sûr, les communes pleinement autonomes dans toutes les matières qui ne requièrent pas d'être traitées ailleurs ».

Quel sentiment cet article inspire-t-il au Collège ?

Je rajouterai, peut-être, ma petite touche personnelle, en tant que Verviétoise et en disant que c'est peut être une réflexion qui est importante aussi pour une Ville comme Verviers. Qu'on en dit « maintenir les liens entre la plupart des anciennes bonnes villes de la Principauté, ce serait une bonne chose de redéfinir le lien entre Liège et Verviers, par exemple. Je cite quelques exemples qui se rapprochent de cette façon de faire donc de rassembler les communes autour d'un thème. On a eu dans notre arrondissement par rapport à notre hôpital, on a essayé de rassembler les communes pour une participation autour de l'hôpital puisque l'hôpital est à Verviers mais concerne d'autres communes. Je me dis qu'un thème important que ce soit autour de Verviers ou dans d'autres parties de la Province, serait le social avec le fossé qui se crée entre les grandes villes, les vieilles villes et les autres communes. Je vous remercie pour les éléments que vous pourrez me donner.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. Je donne immédiatement la parole à Monsieur le Député-Président pour la réponse du Collège.

M. André GILLES, Député-Président (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, tout d'abord, permettez moi de saluer la question de M. CULOT, relayée par M^{me} Catherine LEJEUNE, question qui arrive bien à propos. En effet, à plusieurs reprises dans l'histoire des Provinces, telle une girouette, cette question de l'avenir des provinces revient puis disparaît pour revenir plus tard ! Toutefois, aujourd'hui, l'insistance se fait plus forte. Peut-être est-ce dû à une situation politique calme.

Mais rassurez-vous nous n'avons attendu l'intervention des uns et des autres pour nous en préoccuper. Dès la rédaction de notre Déclaration de politique générale (et je dirais même sur certains points, bien avant), le Collège provincial a posé tout une série de jalons visant à faire évoluer l'institution provinciale afin d'être le mieux possible en phase avec la société et ainsi répondre encore mieux aux préoccupations des citoyens.

Je pense notamment à notre implication dans le processus de rationalisation des Intercommunales, à notre nouveau mode de gouvernance, lié au vaste programme porté par notre Collègue Christophe LACROIX avec les 30 mesures pour l'optimisation et la simplification administrative des services ou encore notre réflexion quant à l'image, l'identité, le savoir faire que la Province de Liège doit véhiculer intra et extra muros. Faire savoir nos savoir-faire !

Bien évidemment, dans un monde toujours plus évolutif et rapide, le travail n'est jamais définitivement abouti et, résolument, nous sommes ouverts au dialogue pour autant qu'il soit constructif et non sclérosé par des contingences de bas étages.

C'est pourquoi, lorsque le Président de la Conférence des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège a tenu, en ma qualité de Président du Collège provincial, à me convier à leur récente réunion, c'est avec plaisir et grand intérêt que je m'y suis rendu et je tiens à l'en remercier.

Lors de cette réunion, il n'a évidemment été nullement question de rechaper les Provinces ou encore que ces dernières deviennent des sous-régions, des untermenschen ! Que du contraire.

L'ensemble des 24 bourgmestres présents, issus des principaux partis démocratiques, a bien compris notre utilité dans l'ensemble des projets que nous menons en collaboration avec ces Communes. Vous savez lorsque je clame : »la Province est l'amie des Communes«, ce n'est pas un effet d'annonce. C'est la réalité. C'est un sentiment bilatéral. Faut-il mentionner ici une liste exhaustive des communes où les services provinciaux interviennent afin d'aider celles-ci à réaliser toute une série d'actions que seules, elles ne pourraient entreprendre :

1. Aywaille va accueillir en 2009 le championnat du Monde de VTT.
2. Seraing bénéficiera de l'intervention provinciale pour la construction d'un second bassin adossé à la seule piscine olympique.
3. Awans recevra d'une aide en 2008 pour la reconstitution de la bataille d'Othée.
4. Verviers avec les futurs aménagements des bâtiments scolaires pour en faire un véritable campus.
5. Amay avec les nombreux investissements au Château de Jehay.
6. L'appel en matière de marché énergétique que la Province a lancé au bénéfice des institutions locales qui voulaient y adhérer.
7. et de manière globale, au profit de l'ensemble des communes, la présence, sans doute différenciée, mais répondant aux besoins exprimés, des différents départements de la Province, forts de leurs 22 compétences identifiées.

Pour le réaliser, la Province dispose de ce que j'appelle la « taille critique ». Nous avons, à la Province de Liège, la capacité – tant en matière de ressources humaines et que de logistique – pour fédérer, rassembler et initier de grands projets.

C'est ce point que j'ai d'ailleurs évoqué ce jour là avec de nombreux mandataires communaux. Le Président, Willy DEMEYER, a confirmé qu'il souhaitait voir la Province comme un partenaire privilégié des communes dans l'élaboration de projets supracommunaux.

J'ai toujours préféré, comme tous mes collègues du Collège provincial, être pro actif plutôt qu'attentiste. Dès lors, vous avez compris que nous n'avons pas attendu et que nous n'attendrons pas qu'un conseil des sages décide de réfléchir à notre place pour déterminer ce que nous pourrions, peut être enfin s'ils le veulent bien, faire demain.

La composition de la Commission régionale Wallonie-Bruxelles nous laisse à penser que notre premier devoir sera de lui expliquer la pertinence de notre champs d'activités et ensuite de développer avec elle, de manière constructive, les perspectives de demain.

Ainsi, trois pistes d'avenir sont envisageables.

Tout d'abord, je pense que, dans beaucoup de domaines, nous faisons du bon travail. Je peux vous dire que nous allons revendiquer le renforcement de certaines actions provinciales dans des créneaux d'activités qui relèvent de notre autonomie.

Prenons le cas de notre enseignement supérieur. Grâce à notre proactivité et avec votre soutien, nous disposons aujourd'hui de la plus importante des Hautes Ecoles en Communauté française avec 8.100 étudiants.

Je pense que nous pourrions aussi revendiquer certaines missions délégués pour le compte des Régions, de la Communauté voire de l'Etat fédéral dès l'instant où, dans le cadre de l'application du décret sur la décentralisation et la démocratie locale prévoyant la subsidiarité et la non concurrence avec les institutions communales et régionales/fédérales, la Province est jugée comme étant, territorialement et en capacité, l'entité pertinente pour l'action la plus efficace.

Pour la Région, je pense notamment aux cours d'eau de 3^{ème} catégorie, à un moment où nous nous occupons toujours des cours d'eau de 2^{ème} catégorie.

A la Communauté, dont on connaît les difficultés structurelles, prenons le cas de la gestion difficile des centres de lecture publique. Nous avons prouvé qu'en la matière nous savions gérer et même prévoir. Je pense bien évidemment à la Bibliothèque des Chiroux qui est devenue la plus grande bibliothèque publique de la Communauté française. Nous avons géré l'outil et sommes en passe de le pérenniser : citons l'intégration du nouveau système « Aleph » qui intègre les communes, ou encore le futur projet de rénovation du bâtiment.

Pour l'Etat fédéral, la gestion des services d'incendie peut aussi faire l'objet, le moment venu, d'une réflexion constructive sachant que nous avons déjà en charge la formation des pompiers via notre Ecole du Feu et la toute récente Ecole des Cadets, avec une toute nouvelle infrastructure pour les accueillir dont la 1^{ère} phase sera opérationnelle pour la prochaine année scolaire.

Nous savons que dans ces domaines précis, nous pouvons remplir pleinement notre rôle et répondre à l'attente des Communes et de leurs habitants.

Dès lors, je crois que vous m'avez compris. Je suis prêt à discuter, idéalement avec les autres provinces, mais – charité bien ordonnée commence par soi-même – la Province de Liège en tout cas prendra les devants en premier en cas de besoin, à l'égard de la Région, de la Commission et des Parlementaires pour leur faire part de nos propositions constructives.

En conclusion, croyez-moi bien que je n'irais pas à Namur, à Bruxelles ou ailleurs la mort dans l'âme. Bec et ongle, je plaiderai la continuation du développement de nos provinces dans les métiers où elle excelle et dans ceux qui doivent lui revenir. S'il le faut, chiffres à l'appui, je prouverai que la Province de Liège est une institution forte – tout le monde ne peut pas en dire autant -, capable d'assumer les missions qui lui sont confiées ou qui voudront bien lui être confiées. Dès lors, oui à la notion de communautés urbaines mais dans laquelle la Province est partie prenante sur des projets à identifier et ce, dans le cadre d'une très large adhésion comme j'ai pu le constater.

J'ajouterai, pour votre bonne information, que notre grand voisin, par la parole de son Président et par celle du Président de l'Association des Départements français, dont vous connaissez les sensibilités politiques différentes, s'est prononcée sur la réalité incontournable de départements. Je pense que le Président de la République n'en n'a pas dit autrement contrairement à des suggestions un peu téméraires et, à mon avis, non fondées qui lui avaient été faites.

Je vous remercie de votre attention et j'espère ainsi avoir répondu. Je pense que le propos est convergent ici dans cette assemblée quel que soit les partis qui la composent. Je pense que nous avons une institution dont nous sommes fiers, nous avons la chance d'avoir les débats que nous voulons avoir entre-nous. Nous les menons constructivement et non pas destructivement et je pense qu'ensemble nous avons déjà un ensemble d'outils qui permette de donner un coup de pouce à notre région en tout cas sur le développement de celle-ci. Je pense que l'on devrait exporter nos valeurs comme en un temps, la France a

cherché à exporter les valeurs républicaines. C'est un autre sujet mais je pense, que ce n'est pas parce que nous sommes les seuls à avoir de telles idées qu'il faudrait croire qu'elles ne sont pas bonnes. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député-Président.

Document 07-08/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'attitude de la Province par rapport à l'installation de coffee shops à la frontière belgo-hollandaise, entre Maastricht et Visé

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Document 07-08/A07. Je donne la parole à Monsieur Serge ERNST. Vous souhaitez revenir à la tribune, M. ERNST ? Non.

M. DRION (de son banc).- Comme Astérix, tout le monde sait lire.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je donne directement la parole à Madame Ann CHEVALIER, Député provincial, pour la réponse du Collège provincial.

M^{me} Ann CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues, M. le Conseiller, vous me voyez ravie de votre question qui me permet une fois encore d'attirer l'attention du Conseil sur les dangers liés à la consommation du cannabis. La polémique qui fait rage autour de la délocalisation des coffee shop de Maastricht à quelques kms de la frontière belge montre à quel point l'inquiétude est bien réelle par rapport à ce produit.

Comme vous le soulignez dans votre question, la Province de Liège, département des Affaires sociales, n'a pas attendu cet événement ponctuel ou l'annonce d'un nouveau plan national pour prendre à bras le corps le problème des assuétudes. Dès le mois de février 2007 à l'occasion du Conseil thématique violence, j'ai annoncé que nous prendrions des initiatives en la matière et depuis le 1^{er} octobre dernier, cela s'est concrétisé entre autres par la création du Point cannabis dans le centre de Liège.

Depuis, et à vrai dire un peu à notre étonnement (quant au nombre de visiteurs), de nombreux jeunes se sont présentés spontanément pour parler du cannabis, des nombreuses idées reçues et fausses à ce sujet et des problèmes qu'ils pouvaient rencontrer personnellement par rapport à une éventuelle consommation.

Au-delà du fait que nous répondions à une attente manifeste des jeunes et de nos concitoyens, l'expérience – courte il est vrai – nous montre cependant déjà toute la pertinence d'une campagne de prévention ciblée sur ce produit. Depuis des mois, les études scientifiques et statistiques démontrent combien la nocivité du cannabis a été sous-estimée et que, plus que jamais, il est primordial de s'inscrire dans une prévention dès le plus jeune âge pour éviter la première consommation (voir encore à ce sujet l'article de La Libre Belgique du 30 janvier « le cannabis, aussi, accroît le risque de cancer »).

C'est ainsi qu'après Liège, d'autres communes ont entamé des démarches ou fait preuve de leur intérêt par rapport l'ouverture d'un point cannabis sur leur territoire. Le CPAS de Seraing et récemment la Ville de Visé par la voix unanime de son Conseil communal (voir le Soir du 30 janvier) ont déjà dépassé le stade de la simple intention pour entrer dans une phase de concrétisation. La Ville de Spa vient également

d'entrer dans ce projet, tandis que d'autres communes de la Province se sont manifestées auprès de mes services pour en savoir plus sur le mode de fonctionnement de l'expérience liégeoise. Puisque votre question porte plus particulièrement sur Visé, je voudrais rappeler aussi d'autres actions menées par la Maison du Social et vous signalez, qu'à l'initiative de notre collègue Victor MASSIN et de M^{me} ETIENNE de la Maison Laïcité de Visé, il est prévu le mercredi 7 mai 2008, au Centre Culturel de Visé, une soirée axée sur la problématique des consommations de cannabis.

Mais pour en revenir à votre question, M. le Conseiller, j'ai envie de vous répondre qu'il ne faut pas se tromper de cible. Les coffee shop existent depuis de nombreuses années au Pays-Bas et si leur déménagement aura certes un impact local transfrontalier indéniable, il ne bouleversera pas le narcotourisme auquel se livrent majoritairement nos concitoyens.

Je suis quant à moi plus interpellée par ceux qui s'oppose à la position de Maastricht et qui prône la dépénalisation du cannabis (voir le Soir de samedi 26 janvier). Pour moi, ça revient à dire une chose et son contraire. Plus que de l'inconséquence, j'y vois même de l'inconscience. Aucune politique de prévention ne peut être efficace si, dans le même temps, on dépénalise le produit. Ce qui, n'en doutez pas, dans l'esprit de nos jeunes, revient à banaliser le produit, à le considérer comme inoffensif. A cela, s'ajoute tout le problème du trafic, car dépénaliser un produit qui reste toutefois illégal fera le bonheur et la fortune des dealers et autres trafiquants de drogue. Cela sur le dos et la santé des enfants.

Je vous rejoins donc, M. le Conseiller, sur le fait qu'il y a urgence à prendre position. Et je serais ravie que la Province de Liège, de par sa position stratégique et symbolique, et eu égard à son expérience pilote de point cannabis, soit le point de départ d'une vaste campagne de prévention dont le message simple et clair sera de dire « Non » au cannabis. Nous devons avoir une politique responsable et réaliste. Pour ma part, j'attends encore que l'on me démontre en quoi la dépénalisation partielle du cannabis a amélioré la situation en terme de consommation ou de trafic du cannabis. Voyez donc l'exemple de Maastricht.

Par conséquent, soyez assuré que je serai très attentive à toute démarche que la Ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique voudra entamer sur le sujet. Il en va de même pour la Conférence des Bourgmestres. Mais soyez bien sûr aussi que je ne m'inscrirai pas dans une action qui s'attacherait à un fait ponctuel, aussi grave soit-il, sans prendre en considération la nature exacte du problème qu'il recouvre.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député. Ne vous éloignez pas trop de la tribune car je crois que vous allez y revenir.

Document 07-09/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur le don de 5.000 euros de la Province de Liège à la section locale de la Croix-Rouge de St Vith/Burg-Reuland

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Troisième question d'actualité : document 07-08/A08. Question posée par M. HAAS. Quelqu'un souhaite-t-il monter à la tribune ? Non. Donc, je demande à M^{me} le Député d'apporter la réponse directement.

M^{me} Ann CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En effet, M. HAAS, j'espère qu'il va mieux, m'interroge sur le don de 5.000 Euros de la Province de Liège à la Section locale de la Croix-Rouge de St Vith/Burg-Reuland.

C'est un plaisir parce que ce qui est peut être passé un peu inaperçu, vous me permettez de le mettre en évidence parce que les Croix-Rouge ont fait l'objet de notre intérêt. La Croix-Rouge de Burg Reuland mais aussi celle d'Eupen a retenu ma particulière attention alors que les visites tout d'abord, en présence de M. KEUL et de M^{me} JADIN, ont été menées à l'époque où ils étaient tous deux conseillers provinciaux. L'association d'Eupen l'année dernière, celle de St Vith cette année-ci a particulièrement retenu mon attention car elle est de très grande qualité. J'y ai vu probablement une rigueur à laquelle je n'avais pas été accoutumée jusque là.

Premièrement, la Croix-Rouge a développé une épicerie sociale. Je tiens à saluer, ici comme là-bas, le travail de ce monde associatif qui n'hésite pas, à 22h, sur un simple appel d'un restaurateur, à aller chercher des surplus de potage, à les congeler pour les mettre à la disposition des clients de ce Centre. J'ai été frappée par la fraîcheur des légumes présentés dans la petite échoppe mise à la disposition de ce public précarisé. Les dames qui travaillent dans ce Centre passent leur temps à parer les légumes, à les rafraîchir et à les rendre appétissants pour les personnes qui viennent faire, là-bas, leurs emplettes.

J'ai également été interpellée par la présence d'un lavoir social. Celui-ci permet de garder le linge des familles impeccables. Cela, me direz-vous, existe ailleurs, certes, mais à St Vith, pendant que le linge tourne, les mamans, les responsables de cellules familiales sont interpellés et on leur demande de s'investir dans le travail de l'atelier de couture, de l'atelier de repassage ou dans la boutique où l'on vend des vêtements. Ces vêtements sont récupérés par les bénévoles sur l'entièreté des communes avoisinantes. Ce centre, géré par 3 personnes – 1 secrétaire communale, 1 banquière et 1 épouse qui fait du social sa raison d'être – 3 femmes qui se dévouent particulièrement en confiant des tâches qui permettent de réinsérer certaines personnes en difficulté, de faire vire côte à côte des gens de la région de St Vith, des femmes sortant de prison, des femmes étrangères parfois portant le voile. C'est vraiment un travail exceptionnel sur lequel Heinz KEUL et Katrin JADIN avaient attiré mon attention.

Voilà pourquoi le Collège provincial a décidé de soutenir, de manière substantielle cette Association qui ne bénéficie pas de subsides communaux et qui ne reçoit pas, me disent les responsables, de visite du monde politique, sauf en période électorale, bien entendu.

J'ai donc, très logiquement, associé les 2 personnes qui m'avaient fait connaître ce travail remarquable à la remise des prix.

Auparavant, cela se déroulait ici, au Palais. J'ai préféré personnaliser cette remise de don de manière à valoriser, aux yeux du plus grand nombre, le travail sur le terrain. Ce n'est pas un Directeur ou une Directrice qui reçoit les chèques de la Province, c'est très souvent toute une équipe. Il en fut de même, récemment, lorsque nous avons salué le J.A.P (Jeunesse Aide Prévention), à Awans, où se trouvaient présents les représentants du CPAS. Et ce n'était pas sur invitation mais par intérêt de leur part. De même lorsque nous avons félicité les Associations sérésiennes, j'ai choisi d'y associer notre Député provincial-Président en toute logique.

J'espère ainsi vous avoir rassuré, chers amis, sur la bonne utilisation des deniers provinciaux par rapport à ce monde associatif.

J'imagine que si Johann HAAS était là, il serait maintenant heureux de voir que le travail social de sa commune a été récompensée. J'espère que vous vous ferez le porte parole auprès de M. HAAS, pour lui dire que si il a des associations de qualité à me recommander, c'est avec le plus vif intérêt que je me rendrai sur place en sa compagnie et que les Services sociaux de la Province de Liège évalueront la justesse d'un don auquel il ne manquera pas d'être associé. Je vous remercie de votre écoute.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député provincial.

Document 07-08/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les avantages sociaux en Province de Liège

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Quatrième question d'actualité : document 07-08/A09. Question posée par M. NIVARD. Vous ne souhaitez pas relire votre question, M. NIVARD ? Non. Je vous remercie. Je donne la parole à Monsieur le Député provincial-Président pour la réponse à cette question.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci M^{me} la Présidente. Monsieur NIVARD, Chers Collègues, vous m'interroger sur le décret du 7 juin 2001 relatif aux avantages sociaux et l'arrêté du gouvernement de la communauté française du 6 décembre 2001 portant application dudit décret.

Je porte à votre connaissance que le Collège provincial n'a été saisi d'aucune demande de la Communauté française au sujet du rayon à prendre en considération en Province de Liège en vue de l'octroi d'avantages sociaux aux écoles relevant de l'enseignement libre subventionné.

Par ailleurs, en ce qui concerne des données qui seraient actualisées dans le cadre du rayon qui vient d'être évoqué, je ne peux que vous faire part de la circulaire que vient de publier tout récemment la Communauté française : il s'agit de la circulaire n°2158 du 22 janvier 2008 ayant pour objet « Avantages sociaux, années civiles 2006, 2007, 2008 et suivantes », dans laquelle chacun peut lire, en page 3, à la rubrique « critère de territorialité », qu'au niveau de la Province et de la Commission communautaire française, l'article 1 de l'Arrêté du Gouvernement du 6 décembre 2001 de la Communauté française portant application de l'article 3 du décret du 7 juin 2001 relatif aux avantages sociaux délimite le territoire par la fixation d'un rayon repris comme suit au 5^{ème} point : »pour la Province de Liège : 4 km «.

Il apparaît donc qu'au niveau des directives données par la Communauté française, aucune modification n'est intervenue à l'heure actuelle.

En espérant avoir répondu à vos questions de manière claire et précise, je vous remets une copie de la circulaire et je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député-Président.

VII.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 07-08/73 : Modification n°7 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations :

- Commission de gestion du parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel ;
- Liège Euregio Meuse-Rhin (ASBL)

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/73. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date de ce jeudi 31 janvier 2008. J'invite le rapporteur M. FOCCROULE à nous en faire les conclusions.

M. FOCCROULE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, je commencerai d'abord par l'ASBL Euregio Meuse-Rhin.

En septembre dernier, le député provincial M. MESTREZ a été désigné comme membre et administrateur effectif de l'ASBL. Un suppléant peut néanmoins être nommé désigné. Par application de la clé d'Hondt, ce mandat revient au PS. Le Collège a proposé comme suppléant un candidat qui n'est pas mandataire provincial. Il s'agit de Monsieur BEN ACHOUR, membre du cabinet du Député provincial MESTREZ. Il y a déjà eu ce type de décision précédemment.

En ce qui concerne le comité de gestion du Parc Naturel des Hautes Fagnes-Eifel, la représentation provinciale proposée par le Conseil provincial au Gouvernement wallon se fait sur une liste double. Chaque membre effectif a un suppléant. Le Conseil avait déjà désigné les 4 candidats à présenter au Gouvernement wallon : M^{me} KRINGS, M. LUX, M^{me} BEN ACHOUR et M. DENIS.

Mais la Province de Liège a aussi droit comme Pouvoir Organisateur à trois membres à présenter également au Gouvernement wallon sur une liste double (chaque membre effectif à un suppléant). Les candidats doivent répondre aux conditions décrétales notamment de domicile dans la zone du parc.

Ces présentations ont déjà été proposées par le Collège provincial.

Cette fois-ci, le Collège souhaite présenter un dossier unique qui est détaillé dans le document qui vous a été transmis. Même s'il n'y est pas obligé légalement, le Collège, tout en respectant les paramètres décrets, a souhaité appliquer la clé d'Hondt sur les 16 candidatures à présenter. Le Collège demande enfin de revoir la désignation de M^{me} KRINGS car le décret exige que le Président soit proposé par le Pouvoir Organisateur. Le Collège a dès lors proposé que la désignation de M^{me} KRINGS intervienne non plus via le Conseil provincial mais via le Pouvoir Organisateur pour ainsi devenir Président du Comité de Gestion du parc tout en étant Présidente de l'ASBL Centre Nature de Botrange.

Le Bureau a approuvé cette proposition par 8 voix pour et 2 abstentions. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 07-08/74 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Télévesdre » pour l'année 2006

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/74. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date du lundi 21 janvier 2008. J'invite le rapporteur M. DRION à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie M^{me} la Présidente. Le Bureau a examiné le rapport le 21 janvier dernier. Dans le cadre de la présentation du rapport, il nous est indiqué que Télévesdre a donc rentré dans les délais et dans les formes son dossier. Une évaluation qualitative et quantitative a été faite par les services. Il s'avère en réalité que le contrat de gestion est respecté. Le taux d'écoute est en hausse, le nombre de visites du site internet est en hausse, l'évolution est donc positive.

Un membre du bureau pose une première question. A l'examen du contrat au chapitre 4 « l'engagement de la Province est indiquée à hauteur de 46.000 Euros » et lors que nous examinons l'annexe 1 du contrat de gestion il y est question d'un subside de l'ordre de 9.000 Euros. N'y-a-t-il donc pas discordance dans les cris.

Le Collège provincial de répondre qu'il ne faut pas confondre deux interventions. Les 46.000 Euros visent les missions sportives du dimanche soir alors que la somme de l'ordre de 9.000 Euros vise le subside à l'aide aux TV communautaires, cette aide étant calculée proportionnellement à la population desservie par les télévisions communautaires.

Ce qui amène le même membre du bureau à poser une seconde question. Et les habitants de Huy-Waremme par quelle télévision communautaire sont-ils desservis ? Le Collège de simplement rappeler que c'est RTC qui dessert Huy-Waremme avec quelques décrochages de Télévesdre.

Ces questions ayant fait l'objet de réponses adéquates, votre bureau par 7 voix pour et 4 abstentions vous propose d'adopter le projet de résolution qui vous est soumis.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/75 : I.S.F. (Association Intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps) – Modifications statutaires

Document 07-08/76 : I.S.F. (Association Intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps) – Assemblée générale – Approbation de l'ordre du jour, approbation des comptes 2006

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 et Point 6 de l'ordre du jour : document 07-08/75 et 07-08/76. Ces documents ont été soumis à l'examen de la Première commission (Affaires économiques et Intercommunales) en date du 28 janvier 2008. J'invite le rapporteur M^{me} Mélanie GOFFIN à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} GOFFIN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, la Première commission s'est réunie ce 28 janvier. D'emblée, M. le Député a souhaité que ces deux points fassent l'objet d'une même discussion puisque visiblement liés.

Il nous a rappelé les difficultés rencontrées par l'Intercommunale depuis 2006 avec l'annulation du Grand Prix, cette même année et les conséquences non négligeables sur le plan financier pour l'Intercommunale. L'obligation pour les pouvoirs publics de trouver une solution concernant notamment des travaux commandés sans rentrée pour les payer.

Ces conditions pénibles expliquent peut être en partie le fait que les deux assemblées générales statutaires n'aient pas été tenues et que la présentation des comptes 2006 n'arrive qu'en 2008.

Après nous avoir fait part des différents mandements de l'Intercommunale, M. le Député a conclu en soulignant la volonté manifeste de l'Intercommunale de régulariser la situation en présentant d'une part les modifications statutaires en conformité avec le décret du 19 juillet 2006 – modifiant les livres 5 de la première partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation et le livre 1^{er} de la troisième partie de ce même code – et d'autre part, en convoquant une assemblée générale extraordinaire ce 21 février 2008 avec l'approbation des comptes 2006.

Au sujet des statuts, un conseiller a demandé que l'article 53 bis lui soit expliqué. La réponse qui lui fut donnée par un conseiller est la suivante : la mise en œuvre des statuts a été faite par des juristes de la Région wallonne étant donné que celle-ci possède 51% des actions. Néanmoins, cet article en particulier a pour but de participer à des échanges entre pouvoirs publics et non pas d'ouvrir la porte à des paradis fiscaux.

Puisque plus aucune question n'a été posée concernant les statuts, M. le Député a donné la parole à un conseiller afin qu'il nous éclaire sur les comptes 2006 et ceux à venir.

Ce conseiller nous a rappelé les difficultés rencontrées par l'Intercommunale concernant les rentrées financières et ce jusqu'en 2007 puisqu'elle fonctionnait en subvention. Néanmoins, au cours de cette même année, le mode de financement a changé puisque la Région fait une dotation de 3.300.000 Euros par an. Le Conseiller a aussi souligné le problème de paiement de la part de la société de promotion et le souhaite de l'Intercommunale de voir celle-ci honorer ses factures puisqu'elle lui doit encore un million d'euros.

Sans autre question, le Président de séance a procédé au vote qui une fois n'est pas coutume, c'est conclut par une approbation unanime. Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur DENIS. Je vous en prie.

M. DENIS (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues, je profite de l'inscription d'un point à l'ordre du jour de notre conseil concernant le circuit de Spa-Francorchamps pour vous parler de ce dossier comme je le fais régulièrement. Ce dossier est important pour notre province et vous savez qu'il me tient particulièrement à cœur.

J'aborderai le sujet sous plusieurs angles : d'abord les modifications statutaires, puis l'aspect financier et enfin les différentes structures actuelles et celles qui seront mises en place à l'avenir.

Les modifications statutaires concernant l'intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps que nous venons d'avaliser consistent en une simple mise en conformité des statuts de l'ISF par rapport au décret wallon sur les intercommunales. Ces modifications n'arrivent devant notre assemblée qu'aujourd'hui pour la bonne et simple raison que l'année 2007 fut une année chargée à Francorchamps avec, comme chacun sait, la construction de nouvelles infrastructures destinées à permettre le retour de la F1 sur notre circuit et dans notre province. La petite structure administrative actuellement en place a dû se consacrer en priorité à la réussite de ce chantier de plus de 25 millions d'euros. Une seconde raison à ce retard est que nous pensions d'abord retravailler les statuts à l'occasion de la fusion des sociétés ISF et SPCF annoncées par la Région wallonne. Comme cette fusion se laisse attendre, le conseil d'administration a finalement trouvé plus prudent de se mettre en conformité par rapport au décret.

Depuis 2007, l'ISF reçoit de la Région wallonne une dotation annuelle fixe en remplacement des subsides sur travaux qui étaient octroyés par le passé. Cette dotation a permis de mieux planifier les dépenses.

La situation s'est améliorée mais elle reste, comme chacun l'aura constaté à l'examen des comptes, encore précaire. L'accueil de la formule 1 dans notre région est coûteux et requiert d'importants travaux. La venue d'un événement de visibilité mondiale comme la F1 est un choix politique et le coût financier de la mise en place d'un tel événement est parfois imprévisible. Il faut savoir que le circuit de Francorchamps restera encore pendant de nombreuses années dans l'impossibilité de s'assumer financièrement et que seules d'importantes dotations du gouvernement permettront le maintien de l'outil au rang des plus beaux circuits du monde.

En 2002, suite à une augmentation de capital, l'Intercommunale de Spa-Francorchamps est passée d'une majorité provinciale à une majorité régionale. La Région wallonne est actuellement majoritaire, mais les partenaires provinciaux et communaux restent présents. En 2004, une société anonyme de droit public, la Société de Promotion du Circuit de Spa-Francorchamps, la SPCSP, a été créée dans le but de reprendre l'activité commerciale, qui était jusque là de la compétence de l'ISF, cette dernière devenant quant à elle une simple société patrimoniale. Rappelons que, en 2004 et en 2005, l'organisation du GP de F1 fut confiée à une société privée, la société DDGP.

Pour le GP de 2007, l'organisation du GP a été confié à une nouvelle société, cette fois non plus privée mais publique, la société SPA GP, qui est une société anonyme de droit public.

On se trouve donc actuellement à Francorchamps avec trois structures publiques sous le contrôle de la Région wallonne : une intercommunale responsable du patrimoine, une SA responsable de l'aspect

commercial et une autre SA en charge de l'organisation du GP. Ces 3 sociétés sont toutes financées par la Région wallonne.

Cette structure est trop lourde et elle ne fonctionne pas bien. C'est pourquoi la Région wallonne projette de réunir prochainement l'Intercommunale et la Société de promotion en une seule nouvelle structure qui est à créer. Ce sera nécessaire parce que la venue de partenaires privés espérée lors de la création de la SPCF ne s'est jamais concrétisée, pas plus d'ailleurs que la dynamisation tant attendue de l'aspect commercial. Réunir ces deux sociétés en une seule est une bonne idée, qui correspond d'ailleurs à ce que certains observateurs ou acteurs de bons sens avaient toujours préconisé.

Quelle structure devra avoir cette nouvelle société ?

A mon sens, elle devra réunir en plus de la Région wallonne les partenaires publics historiques du circuit à savoir les communes et la Province. Toutes les tendances politiques devront y être représentées, elle devra se soumettre aux règles en vigueur sur les marchés publics, sa gestion devra être rigoureuse et sa comptabilité accessible et transparente.

Cette nouvelle structure permettra d'augmenter l'efficacité de la gestion du circuit et aussi d'en clarifier l'aspect financier. Pour l'instant, la présence de trois sociétés ne permet pas de connaître avec précision le coût réel du circuit de Francorchamps. Pour connaître ce que coûte annuellement le circuit et la venue d'un GP, il faudrait faire une projection basée sur une étude approfondie des bilans des 3 sociétés. Seule la Région wallonne peut y procéder à un tel exercice, pour autant qu'elle en ait vraiment l'envie.

Je suis de ceux qui estiment qu'un événement comme la F1 peut coûter au contribuable, ce coût étant compensé par les retombées économiques locales et par l'image donnée à toute une région à travers un tel événement.

Je pense également que d'avantage de transparence dans un dossier comme celui-là ne peut lui être que bénéfique. Le choix politique du retour de la F1 a été fait par la Région wallonne, et c'est à elle qu'il appartient maintenant d'exercer efficacement son devoir de gestion, de contrôle et de transparence sur l'événement. Cela demandera un certain courage politique. Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. DENIS. Petite précision. Les statuts ne sont pas encore approuvés vu que nous n'avons pas encore voté sur le dossier. Qui souhaite encore intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 07-08/2008/006 : Amendement budgétaire 2008/006 : proposition d'une majoration du crédit budgétaire repris sous l'article 620/640408 « Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour mettre en œuvre des opérations « Agricharme » en partenariat avec la Région wallonne. Cette majoration est proposée à hauteur de 30.000 Euros (pour permettre l'engagement d'une personne affectée à ces opérations « Agricharme ».

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 07-08/2008/006. Ce dossier a été soumis à l'examen de la Deuxième commission en date du mardi 29 janvier 2008. J'invite le rapporteur M^{me} Isabelle STOMMEN à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} STOMMEN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, la commission agriculture de ce 29 janvier a examiné la proposition d'amendement budgétaire du groupe CDH-CSP consistant en une majoration de 30.000 Euros pour permettre l'engagement d'une personne affectée aux opérations « Agricharme ». En effet, en fonction de la qualité et de l'ampleur du projet, le CDH-CSP estime qu'il faudrait prévoir plus clairement un article budgétaire correspondant à l'affectation d'un membre du personnel à l'organisation et à la coordination des multiples activités organisées dans ce cadre, tant pour les activités destinées au public scolaire que pour celles qui ont lieu le week-end et visant un public « adulte ». Il estime que l'affectation d'un membre du personnel dédié à ce projet, même à temps partiel, serait plus transparente et correspondrait à un besoin réel au niveau de l'organisation, comme sur le plan de la communication.

L'administration attire l'attention sur le fait que les moyens prévus sont limités, et que les possibilités d'organisations sont limitées dans le temps également, en fonction du rythme scolaire, des possibilités climatiques et des disponibilités des agriculteurs. Elles ne peuvent s'étendre que de fin avril à début juin. Il n'y a donc que tout au plus sept, huit activités qui peuvent être organisées pendant ce court laps de temps. Qui plus est, il y a une douzaine d'activités qui sont prêtes, « clé sur porte » et qui ne nécessitent pas un lourd travail de préparation. De sorte que dans sa forme actuelle, il n'y aurait pas forcément de quoi occuper quelqu'un avec l'opération Agricharme tout au long de l'année. En fonction de ces paramètres, il lui semble plus pratique d'affecter pour un temps précis du personnel de différentes ASBL, momentanément disponible, en appoint aux comités locaux qui s'investissent dans l'une ou l'autre activité. Et dans tous les cas, à la base, cette mobilisation locale est souhaitable et indispensable.

M. le Député provincial ajoute que s'il n'apparaît pas en fonction des articles du budget provincial, il y a déjà du personnel clairement mobilisé dans le cadre des opérations Agricharme, au sein d'ASBL dont l'objet social reprend la promotion de l'agriculture. Il précise en outre que des moyens sont déjà prévus pour travailler la communication et la visibilité. Il insiste cependant sur le fait que la réussite des opérations Agricharme en tant que telle dépend avant tout de l'implication d'un opérateur local, condition indispensable à ce que se crée une certaine mobilisation autour d'une activité donnée. Il rappelle que le but premier des opérations Agricharme est de retisser les liens entre les agriculteurs et le reste de la population, dont les nombreux néo-ruraux. S'il y a de la promotion de l'agriculture et de la visibilité pour la Province, grâce à une communication bien organisée, tant mieux.

Pour ce qui est de la coordination des activités, M. le Député précise que deux personnes y travaillent systématiquement, même si elles ne sont pas reprises dans un article budgétaire précis.

A l'issue de cette discussion, le groupe CDH-CSP fait part de son souhait de maintenir sa proposition d'amendement, en réaffirmant l'opportunité selon lui de plus de transparence dans l'affectation du personnel, d'une meilleure coordination des activités et d'un développement souhaitable de cette belle opération.

En conséquence, les votes se répartissent comme suit : 3 pour, 9 contre et 2 abstentions. Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur le Député, vous voulez dire quelque chose ? Je vous en prie.

M. Julien MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Oui, M^{me} la Présidente. Je tiens à féliciter M^{me} STOMMEN pour la qualité de son rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci pour elle. Nous passons au vote des conclusions de la Deuxième commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 07-08/2008/007 : Amendement budgétaire 2008/007 : proposition de rétablir l'article budgétaire 621/640414 relatif aux subsides aux associations de service d'entraide mutuelle agricole. Montant : 25.000 Euros.

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 07-08/2008/007. L'amendement a été retiré lors de la réunion de la Deuxième commission suite aux explications données par le Député rapporteur. Cette réinscription n'est pas nécessaire compte tenu que le subside dont question est intégré dans l'article générique 620/640432 libellé : « subsides pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole et les changements en agriculture ».

Document 07-08/2008/013 : Amendement budgétaire 2008/013 : proposition de la création et de la mise en œuvre d'un agenda 21 scolaire dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 07-08/2008/013. Ce document a été soumis à l'examen de la Sixième commission en date du mardi 29 janvier 2008.

Suite aux explications fournies par M. le Député provincial et à la demande de l'auteur de l'amendement, le point reste ouvert et la discussion sera poursuivie lors d'une réunion de la Sixième commission postérieure à mars, l'examen des rapports d'activités durant la session de mars pouvant

apporter des éléments et informations utiles quant aux actions menées par notre Province en rapport avec la problématique évoquée par cet amendement.

Document 07-08/2008/014 : Amendement budgétaire 2008/14 : proposition de l'inscription d'un article budgétaire sous le n°131/614000 libellé comme suit : « Mise en place du système EMAS (Eco Management Audit Scheme) dans tous les services provinciaux, afin de pouvoir concrétiser les diminutions des empreintes écologiques chiffrées prévues dans la note de politique générale ». Montant : 1 Euro.

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 07-08/2008/014. Ce document a été soumis à l'examen de la Neuvième commission en date du lundi 28 janvier 2008. J'invite le rapporteur M. Heinz KEUL à nous en faire connaître les conclusions.

M. KEUL, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, qui était déjà ce matin en communauté germanophone entouré de jolies femmes lors du jeudi gras à Eupen. Je suis content de le voir toujours en cravate, je suppose qu'il avait pris une deuxième puisqu'on est en pleine période de carnaval.

M. le Gouverneur (de son banc).- Je veux préciser que ce jour, j'étais au collège provincial.

M. KEUL (à la tribune).- Chers Collègues, notre Neuvième commission s'est réunie le 28 janvier ayant à l'ordre du jour un amendement budgétaire 2008/14 proposition de l'inscription d'un article budgétaire sous le n°131/614000 libellé comme suit : « Mise en place du système EMAS (Eco Management Audit Scheme) dans tous les services provinciaux, afin de pouvoir concrétiser les diminutions des empreintes écologiques chiffrées prévues dans la note de politique générale ». Montant : 1 Euro.

Un membre a fait le tour d'horizon et le détail de ladite proposition. Le député provincial signale que le groupe Ecolo fait allusion à une loi européenne. Il signale que les réponses ont été données. Lors de l'examen du budget 2005, donc en octobre 2004, le parti Ecolo avait déjà renoncé à une demande similaire : 1 euro provisionnel visant à obtenir une certification EMAS tant pour ses propres locaux que pour l'ensemble de l'administration provinciale. Aujourd'hui, ce parti revient avec la même proposition, formulée un peu différemment.

La directrice générale a fait un aperçu en expliquant la certification EMAS.

EMAS, pour « l'Environmental Management and Audit Scheme », est un système de gestion environnementale et d'audits européens, qui intègre la norme internationale ISO14.001 sur la gestion environnementale d'une activité.

Si les deux systèmes poursuivent les mêmes objectifs, certaines nuances apparaissent dans leur mise en pratique, rendant la certification EMAS un peu plus contraignante que l'ISO 14001.

Cette certification nécessite :

- La mise en place d'un comité de pilotage chargé de l'analyse environnementale de l'institution et de l'analyse de la législation applicable au secteur.
- La fixation d'objectifs qui détermine un programme environnemental.
- L'audit de ce programme qui conduit à la déclaration environnementale certifiée par un organisme externe.
- La publication annuelle de la Déclaration environnementale certifiée par un organisme externe.

De l'expérience menée à l'IPEA La Reid qui a obtenu sa certification ISO 14001 en septembre 2006, il ressort que la procédure est très exigeante en temps et en personnel.

Il a fallu trois années de travail, une implication très forte du personnel et des moyens budgétaires non négligeables pour obtenir cette certification.

Le député a signalé que le Collège provincial a décidé de travailler de manière générale et transversale, par matière, en poursuivant des objectifs comparables à EMAS ou ISO 14001, par exemple, les économies d'énergie à réaliser grâce aux campagnes d'information et de sensibilisation du SPIE 2 et la mise en route du système de covoiturage, témoins de la volonté de la Province de Liège de lutter contre le réchauffement climatique qui constitue le défi majeur du XXI^{ème} siècle.

Le député fait remarquer que ce n'est pas l'empreinte environnementale de la Province que le Collège vise à diminuer de 5% pour 2009 et de plus de 10% à l'horizon 2012, mais sa consommation énergétique, chiffres basés sur « un temps zéro » établi en fonction des données les plus proches de la thématique.

Un membre demande combien de personnes travaillent dans le noyau SPI E2. La directrice signale qu'actuellement, ce noyau est composé de 3 personnes et le député fait savoir qu'on n'est pas vierge comme le nouveau né dans ce domaine. Il a d'ailleurs demandé si l'amendement a été rédigé chez Ecolo Liège ou à Bruxelles car la Province de Liège fait déjà tout ce qui est mis dans l'amendement et suggère de le retirer.

Un membre essaye de persuader la commission pour justifier cet amendement.

La directrice signale qu'on ne peut pas faire 50 démarches en même temps.

Un membre voudrait savoir la différence entre EMAS et ISO 14001. La directrice donne toutes les réponses et le député demande au groupe Ecolo de faire enfin une opposition constructive.

Un membre demande que la directrice donne deux fois par an une information générale vu que c'est un sujet très intéressant.

Le groupe Ecolo voulait d'abord se concerter pour savoir s'ils retirent cet amendement ce qui était impossible en commission.

Finalement, la Neuvième commission a décidé de ne pas adopter cet amendement par 2 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions.

Vous comprendrez donc la raison pour laquelle je ne serais pas sur une photo de remise d'un chèque d'1 Euro qui ne sera pas attribué. Merci.

M. DEFAYS (de son banc).- Cela ne figurait pas dans le rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Madame DEFLANDRE.

M^{me} DEFLANDRE (à la tribune).- Chers Collègues, si nous revenons avec cette proposition, c'est qu'il nous semble que la question est vraiment plus que jamais d'actualité.

Nous avons en effet pu bénéficier d'un éclairage de M^{me} COUNE. Les propos de M^{me} la Directrice étaient pertinents même si la méthode n'est pas exactement celle que nous aurions souhaitée.

Les différences essentielles entre les normes EMAS et ISO 14001 résident précisément au niveau de la méthodologie et de la transparence assurées par un état des lieux et des rapports intermédiaires sur l'évolution du projet en cohérence avec les objectifs définis au départ.

Mais, M^{me} la Présidente a proposé de faire en commission un bilan sur l'état d'avancement du projet et des projets réalisés environ deux fois par an.

Rendez-vous en juin, M^{me} la Présidente ?

En regard de ces éléments positifs, il nous a semblé opportun de retirer l'amendement en conservant le droit de revenir plus tard sur le sujet si l'évolution en terme de contenu en ce qui concerne les engagements pris au niveau de la transparence ne nous convient pas.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. Sage décision. Monsieur le Député, vous désirez intervenir ? Je vous en prie.

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, rassurez vous, je serai très rapide. D'abord 1, je voudrais à mon tour féliciter le commissaire-rapporteur pour la qualité de son rapport notamment au niveau des précisions techniques, ce n'est pas toujours évident. C'est bien même si il y a un commentaire à la fin mais cela, c'est aussi sa liberté.

Pour le reste, sur la forme – mais je pense que l'on aura pas beaucoup de difficultés – effectivement à récolter un consensus au sein de l'Assemblée pour dire, et on l'a vu lors des trois réunions tant au niveau de la réunion enseignement avec l'Agenda 21 qui ici avec EMAS ISO et pour le point suivant la thermographie, on s'est rendu compte – et c'est un thème important – nous avons consacré au mois d'octobre une thématique au développement durable. Dès lors, lorsque l'on voit que des points viennent dans les différents secteurs concernant cette thématique, on se rend compte effectivement il faudrait que l'on se réunisse plus souvent toute commission réunie et nous pensons, au niveau du Collège, ce type de dossier doit pouvoir être abordé toute commission concernée, en l'occurrence la 6ème, la 8ème, la 9ème mais même les autres pour aborder ce type de problème.

Donc, je pense que sur la forme, on ne doit pas avoir trop de difficultés à réunir un consensus là-dessus. C'est en tout cas la position du Collège et donc à l'avenir ce type d'amendement, ce type de proposition, c'est de cette manière là que nous le traiterons.

Deuxième remarque, sur le fond. Ici, le commissaire a bien fait son rapport. Simplement, je voudrais dire que la proposition telle qu'elle est faite interpelle à tous les niveaux – et il est vrai qu'au niveau de la Province de Liège nous sommes interpellés dans différents dossiers – mais simplement j'ai dit mon propos n'était en aucune manière critique ni surtout pas impertinent mais c'était dire ce type de document que nous avons tous dans nos dossiers a dû être rédigé quelque part. C'est très bien, il est très bien fait.

Simplement, ce que je souhaitais c'est que, à l'état major politique, par exemple rédige un document, les formations, les mouvements politiques bien organisés travaillent de cette façon là. Mais lorsqu'il est alors répercuté au niveau communal, au niveau provincial, voire régional, je pense qu'il doit évidemment pouvoir être adapté aux spécificités desdites assemblées et en l'occurrence je crois que sans fausse modestie, ce

que nous faisons dans le secteur est déjà pas mal. Je ne dis pas que les autres ne font rien mais la Province de Liège est en tout cas en tête du peloton.

Dès lors, ce serait un peu dommage, mais votre proposition va tout à fait dans le sens que nous avons eu, que ce type de proposition, parce que trop vulnérable, parce que n'intégrant pas les spécificités de la Province de Liège, que ce type de proposition se vote par majorité – opposition. C'est ridicule et je pense que la proposition que vous venez de faire est tout à fait constructive. Je voulais le souligner. C'est la même chose pour le point suivant. Comme cela je ne reviendrais pas à la tribune.

Problèmes assez généraux. Ici, peut être plus précis pour le point suivant. Abordons ces problèmes là ensemble. C'est vrai qu'EMAS qui n'est jamais que la traduction européenne plus contraignante que les normes internationales ISO et autres. Il est vrai que c'est européen, il est vrai que tout ce que l'on fait dans les secteurs – ici en l'occurrence l'enseignement – et l'ensemble des directeurs qui était là l'on bien démontré. Dans le secteur, dans différentes activités et avec un peu pour coordonner de manière transversale le SPIE2, je crois que tout cela doit pouvoir être une fois de plus réexaminé, apprécié et que des propositions constructives sont les bienvenues. Mais nous aurons l'occasion de le faire lors des examens des rapports d'activité des différents secteurs, en mars prochain. On y sera vite. Je pense qu'alors, à ce moment-là, des propositions constructives seront acceptées. Je prends par ailleurs bonne note que les propositions qui étaient faites, les amendements qui étaient fait, restent ouverts et pourront être représentés en fonction des détails et des rapports d'activité qui nous seront présentés en mars.

Voilà donc deux types de réflexion que je voulais faire et remercier en tout cas les uns et les autres pour l'aspect constructif de leurs propositions. Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député.

Document 07-08/2008/016 : Amendement budgétaire 2008/016 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire 2008 d'un article n°137/613210 libellé « Equipement de thermographie » - Montant : 60.000 Euros

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 07-08/2008/016. Ce document a été soumis à la Huitième commission en date du mardi 29 janvier 2008. J'invite le rapporteur M. Bernard MARLIER à nous en faire connaître les conclusions.

M. JADOT, rapporteur, à la place de M. MARLIER (à la tribune).- Chers Collègues, notre Huitième commission s'est réunie afin d'étudier les documents 07-08/2008/016 le mardi 29 janvier 2008.

Cette proposition d'inscription budgétaire nous est proposée par le groupe Ecolo.

Le conseiller Karl-Heinz BRAUN nous explique le principe et l'utilité d'un tel appareillage. Cet appareil pourrait également être mis à la disposition des communes.

A notre demande, M. Philippe PIRARD, Directeur technique, nous fait part de son avis sur l'utilité d'un tel appareillage. Voici son analyse.

La thermographie infrarouge est un procédé intéressant pour compléter une analyse sur les déperditions thermiques d'un bâtiment. Chaque objet émet un rayonnement thermique, appelé aussi

rayonnement infrarouge. La puissance de ce rayonnement peut être visualisée par un caméra thermographique.

Les photographies thermiques – appelées thermogrammes – peuvent montrer très concrètement les déperditions de chaleur au travers d'un vitrage simple par exemple, ou d'une toiture sans isolant ou dont l'isolant est mal posé. Cette technique permet aussi de révéler la présence de ponts thermiques sur une façade ou des fuites d'air par des joints de châssis non étanches.

Une caméra infrarouge peut également servir dans le secteur industriel, par exemple pour détecter une surchauffe d'un disjoncteur ou à détecter des défauts d'étanchéité sur des canalisations de fluides.

Un tel outil demande une connaissance approfondie et les manipulations doivent être faites par un opérateur en thermographie infrarouge. Pour fixer les idées, un écolage de 40 heures est nécessaire avant l'utilisation.

Même avec cette formation et les compétences pour analyser les données, la thermographie montre ses limites lorsqu'il faut quantifier les déperditions énergétiques.

Lorsqu'il s'agit d'étudier une paroi inclinée ou horizontale, les résultats sont faussés parce qu'on ne peut pas se placer perpendiculairement à la paroi et on obtient plutôt des valeurs comparatives. Il en va de même pour visualiser des coins ou lorsqu'une façade est partiellement ensoleillée. L'effet des vitrages qui laissent passer le rayonnement infrarouge nécessite des corrections approximatives.

L'utilisation de la thermographie infrarouge ne peut pas remplacer les méthodes de calcul qui fournissent l'audit énergétique. L'audit permettra ensuite d'obtenir le certificat de performance énergétique du bâtiment – le PEB dont le professeur J.M. HAUGLUSTAINÉ nous avait entretenu lors de la thématique d'octobre.

L'audit énergétique et la certification restent l'approche par excellence ciblée par les directives de l'Union européenne. La mise en application de la certification doit encore être planifiée par la Région wallonne et est attendue pour 2009 voir 2010.

La thermographie peut être un outil complémentaire pour détecter des anomalies, des pathologies du bâtiment et aider dans les recherches de remèdes localisés, par exemple après des travaux d'isolation thermique pour remédier à des ponts thermiques et des moisissures.

Son utilisation pourrait alors se faire au cas par cas en recourant à des laboratoires spécialisés via des marchés de service.

En conclusion, la directrice générale des travaux considère que l'acquisition d'un équipement de thermographie est prématurée vu ses limites actuelles. Elle ne fournit efficacement que des valeurs comparatives par imagerie thermique, mais ces données sont difficilement quantifiables.

La majorité des membres de la Huitième commission s'est prononcée comme suit : 3 pour, 7 contre et 2 abstentions. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ouvre la discussion générale ? Qui souhaite intervenir ? Monsieur BRAUNE. Je vous en prie.

M. BRAUN (à la tribune).- Chers Collègues, je vous remercie pour le résumé du rapport de cette séance. En fait, il s'agit du texte du directeur qui nous a été exposé lors de la séance. Je voudrais

simplement ajouter que notre séance de commission s'est tenue en deux temps. Le premier temps était en fait une réunion plutôt intime puisque l'on était entrain d'attendre le directeur, la directrice et M. le Député. On a pu avoir des échanges très constructifs, très éclairants sur toutes les possibilités.

Ensuite, dans la deuxième partie, nous avons eu l'explication technique du directeur et de la directrice générale sur le sujet.

Moi, je vois bien que les choses ont été décidées de cette manière là, je vois aussi le contraste entre les deux parties de la séance. Je regrette que l'on a pas pu approfondir plus. Je vois aussi l'invitation que M. PIRE nous a fait pour dire «revenez dans deux ans». La proposition n'est donc pas tout à fait mauvaise. Ma question est : «pourquoi revenir dans deux ans » ? Le sujet est assez urgent et je pense que tous les moyens que l'on peut mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments sont les bienvenus.

On nous a proposé de retirer notre proposition d'amendement. C'est ce que nous n'allons pas faire pour cette fois-ci. Je veux bien que la paternité de ce type d'action revienne à M. PIRE un jour ou l'autre. On verra dans les deux ans ce qui va se passer. Si rien ne se passe, on reviendra à la charge dans deux ans. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Oui, M. le Député. Je vous en prie.

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, excusez moi de revenir à la tribune, j'avais dit que je ne reviendrais plus. Il est clair que le type de propos qu'on vient d'entendre, tranche singulièrement sur l'esprit consensus que j'avais cru percevoir au sein de cette assemblée. Mais il est vrai que l'intervenant nous a habitué à cette polémique.

Souvent, il s'adresse à l'assemblée aujourd'hui ou c'est par journal interposé lorsqu'il dit que l'institution provinciale fonctionne mal. Que les réunions durent deux minutes. Et quand il doit attendre dix minutes parce que la Directrice générale et le Directeur et votre serviteur sont dans une commission à côté, c'est toute une affaire. Mais je ne veux polémiquer sur ce sujet, j'avais quand même envie de le dire.

Sur le fond, et il s'est bien gardé de le dire à la tribune, je crois que nous avons en tant que gestionnaire, et cela c'est vrai gestionnaire il faut l'être pour savoir. Nous avons dit « ayons quand même, soyons modeste, soyons sincère ». Il y a sur le patrimoine immobilier de la Province – qui vous le savez est extrêmement important, c'est les écoles, c'est les bâtiments administratifs, c'est les bâtiments de type hospitalier – il y a un travail énorme à faire en matière d'économie d'énergie.

Lorsque, et nous l'avons évoqué tout à l'heure, a dit qu'on a pas attendu des réglementations européennes ou autres pour, depuis des années, consacrer des budgets importants qui sont payés par l'ensemble des contribuables de la Province de Liège, et c'est ce qui fait que nous avons des services d'une grande expertise dans le secteur et il y a encore beaucoup de travail à faire.

Alors, c'est quand même un peu réducteur de venir et de dire « vous n'achèteriez pas là le dernier truc, gadget que j'ai vu sur Internet et qui permet en effet, regardez un peu c'est génial vu dans un bâtiment, vous verrez que.... »

Restons modeste, ça veut dire quoi ? Qu'il y a des bâtiments sincèrement où il n'y a pas besoin d'un thermographe pour se rendre compte en effet qu'il y a beaucoup de travail à faire. C'est cela la modestie et il faut au moins le courage de le dire et je dis continuons les efforts importants et significatifs qui ont été fait depuis de nombreuses années déjà au niveau de la Province.

Dès lors, moi, je pourrais faire un coup, je pourrais m'inscrire un peu dans la logique qui est la vôtre et j'aurai pu venir ce jour en disant « oui, on pourrait en acheter un... » Alors, on dirait « extraordinaire ». Mais cela, je trouve que c'est un peu facile, ce serait de ma part un peu démagogique de venir avec ce type de proposition. Dès lors, je dis « faisons le travail qui doit être fait, pas besoin d'appareil dont on a assez dit que tout compte fait, c'est un appareil qui permet difficilement de mesurer mais qui permet surtout difficilement d'avoir des mesures comparatives. Mais je dis, on a plus urgent à faire. Chacun à sa façon de voir en matière de gestion.

Pour l'instant, je dis simplement, que moi, les deniers de la Province je veux les gérer au mieux, les intérêts de la Province et que ce type de dépense – cela vous fait rire – mais c'est vraiment dommage parce que ce type de dépense est vraiment des dépenses inutiles aujourd'hui et nous, le Conseil provincial, et une majorité au sein de ce conseil, nous avons le sens de la gestion et de l'utilisation rationnelle des deniers des contribuables provinciaux. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Qui souhaite encore intervenir ? Nous passons au vote des conclusions de la Huitième commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2007, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance close.

- La réunion est levée à 16H55'.

- Prochaine réunion le jeudi 28 février 2008 à 15H.